



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
4 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 31

Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Marie-Anne BENJO, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Carole DE PERETTI donne procuration à Eliane THIBAUX, Luc DE MARIA donne procuration à Céline BOTTASSO, Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Cristine NICOLAS donne procuration à Frédéric CARTA, Jacques VENET donne procuration à Armande PROSPERI, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

DEL_2024_093 : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association « Rencontres et échanges » œuvrant dans le domaine culturel et social.

Après avoir entendu le rapport de Muriel CANOLLE, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

L'association « Rencontres et Echanges », régie par la loi 1901, est déclarée en Préfecture depuis mars 1995.

Cette association exerce des activités sociales et culturelles ouvertes à tout public, et propose depuis de nombreuses années des rencontres autour de repas hebdomadaires dans le cadre des « tables ouvertes », mais également l'accueil de jeunes pour de courts séjours, l'organisation de camps de vacances et autres activités solidaires et caritatives au sein de ses locaux ou dans le périmètre de la commune de Sanary-sur-Mer.

Le siège social est situé dans les locaux du centre Saint Vincent, sis traverse Philippe Sassoon à Sanary sur mer.

L'ensemble formant le Centre Saint-Vincent actuel a été acheté en 1968 par la SARL immobilière Saint-Vincent et a été utilisé comme école jusqu'aux années 1994/1995.

Après le transfert de l'école sur le site de La Milhière, l'**Association Saint-Vincent** a été renommée **Association Rencontres et Echanges** avec un objet social modifié devenant social et culturel.

En 2008, l'**Association Rencontres et Echanges (R&E)** a fait donation de ses locaux à l'**Association Diocésaine de Frejus-Toulon (ADFT)** avec en contrepartie le bénéfice d'un droit d'occupation à titre gratuit de trente ans pour y exercer ses activités.

La difficulté d'entretenir ces vastes locaux (plus de 800m²) et leur vétusté grandissante n'a progressivement plus permis d'en utiliser une grande partie, notamment pour des raisons de sécurité. Cette situation a abouti à l'abandon de nombreuses activités développées sur place. Le caractère vétuste des locaux et l'absence de

mise aux normes du Centre Saint-Vincent, ne permet plus l'accompagnement et l'accueil traditionnels des jeunes et des familles par l'association.

En 2021, devant ce constat, l'ADFT, propriétaire hébergeant l'association R&E, a décidé la rénovation complète du Centre.

La rénovation des locaux occupés par l'association Rencontres et Echanges lui permettra de développer plus efficacement ses actions autour de ses 3 objectifs principaux :

- Mission sociale : accueil des personnes isolées et en difficulté, familles et enfants....
- Développement d'activités culturelles : cinéma, conférences ...
- Accompagnement de jeunes : organisation d'activités au sein du centre, en complément des séjours extérieurs.

Cette rénovation permettra de maintenir les activités existantes dans de meilleures conditions d'accueil, au sein de locaux répondant aux normes de sécurité en vigueur.

Ainsi seront poursuivies les « Tables ouvertes », les « Repas partagés » en lien avec l'activité cinéma/audiovisuelle. Ces repas organisés avant ou après la projection réuniront les participants, autour d'échanges et d'un moment convivial.

La salle polyvalente située au 1er étage du bâtiment sera équipée (sono et video) afin de pouvoir projeter des films (activité déclarée à la SACEM), la périodicité des projections est mensuelle et bimensuelle suivant les thématiques, étant entendu que certaines séances seront offertes et d'autres nécessiteront une participation (création d'un cinéclub).

Au titre de l'accompagnement des jeunes, il est prévu l'organisation de séjours en extérieur, il sera possible de les accueillir tout au long de l'année (mais plus spécifiquement pendant les vacances scolaires) pour des rencontres ou évènements qui leur seront dédiés (cinéma, activités culturelles...).

Dans ces nouveaux locaux, une attention toute particulière sera concentrée sur les familles, en proposant aux parents et jeunes actifs de participer à des conférences-débats sur des thèmes d'actualité concernant les sujets sociaux ou sociétaux, et d'apporter un soutien dans le parcours d'insertion au regard de l'emploi, logement, santé en appui avec les services sociaux de la commune.

Concernant les adolescents et enfants, il est proposé de les réunir autour d'activités récréatives, et d'envisager du soutien scolaire.

Enfin pour tous, l'association souhaite proposer des journées de partage intergénérationnelles.

C'est dans ce cadre là que l'association a sollicité de la commune une subvention annuelle de fonctionnement au titre des activités solidaires et culturelles qu'elle développe, avec une reprise des activités solidaires dès juillet-aout prochain, à la mise en service des nouveaux locaux.

Il est donc proposé d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 000 €**.

S'agissant de la subvention d'équipement au regard du plan de financement des mobiliers et aménagements réalisés par l'association « rencontres et échanges », compte tenu de l'usage déterminé des locaux avec le bailleur, et afin qu'elle y exerce ses activités conformément à la convention conclue entre elle et l'ADFT, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de **37 000 €**.

Le cas échéant, les élus qui seraient intéressés à cette délibération se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède,
- Approuver l'octroi de la subvention d'investissement d'un montant de 37 000 euros,
- Approuver l'octroi de la subvention afférente au fonctionnement d'un montant de 4 000 euros,

- Autoriser le maire à signer la convention d'objectifs jointe en annexe afférente à la subvention d'équipement,
- Prévoir que la dépense sera imputée au budget 2024 de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,

A Saussey, le 15 AVR. 2024



W

Le Maire

Daniel ALSTERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.